
REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE DE BIWONG- BANE

SECRETARIAT GENERAL



SOUTH REGION

MVILA DIVISION

BIWONG-BANE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Autorité contractante et Maitre d'ouvrage :

MAIRE DE LA COMMUNE DE BIWONG-BANE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE DE BIWONG-BANE (CIPM C.B.BANE)

ADDITIF N°10 DU 4 SEPT 2025.

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009BIS/AONO/PU/C-BBANE/SG/CIPM/2025 DU ~~26/09~~ 2025 POUR LA FINALISATION DE DEUX HANGARS DE MARCHE DANS LES LOCALITES DE NGOAZIP I ET MINKANE, DANS LA COMMUNE DE BIWONG BANE, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.

Le présent appel d'Offres est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
PIECE N°1 INVITATION TO TENDER	
15.1. Eliminatory criteria The eliminatory criteria for this Call for Tenders are as follows: 1. Absence of the bid bond 2. Lack of financial capacity greater than or equal to 2/3 of the estimated amount 3. False statements or falsified documents (the CIPM and the Contracting Authority reserve the right to authenticate any document of a dubious nature); 4. Absence of a quantified unit price in the BPU or BQP and SDP; 5. Absence or non-compliance of a document of the administrative offer not regularized 48 hours after the opening of the bids 6. File not produced in seven (07) copies at the bid opening session; 7. Company hit by an exclusion decision; 8. Technical score less than 70% of "yes"	15.1. Eliminatory criteria The eliminatory criteria for this Call for Tenders are as follows: 1. Absence of the bid bond 2. Lack of financial capacity greater than or equal to 2/3 of the estimated amount 3. False statements or falsified documents (the CIPM and the Contracting Authority reserve the right to authenticate any document of a dubious nature); 4. Absence of a quantified unit price in the BPU or BQP and SDP; 5. Absence or non-compliance of a document of the administrative offer not regularized 48 hours after the opening of the bids 6. File not produced in seven (07) copies at the bid opening session; 7. Company hit by an exclusion decision; 8. Technical score less than 80% of

9. Incomplete financial offer.	<p>"yes"</p> <p>9. Incomplete financial offer.</p>
<p>15.2. Essential criteria</p> <p>The essential criteria will be evaluated in a binary way (satisfaction or not). They relate to:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) general presentation of the offer 2) company references 3) under detail of unit prices 4) company staff 5) organization, planning, methodology 6) Equipment owned or rented 7) Acceptance of the conditions of the contract <p>Any technical offer having obtained at the time of its evaluation a percentage of "yes" greater than or equal to 70% will have its financial offer examined.</p>	<p>15.2. Essential criteria</p> <p>The essential criteria will be evaluated in a binary way (satisfaction or not). They relate to:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) general presentation of the offer 2) company references 3) under detail of unit prices 4) company staff 5) organization, planning, methodology 6) Equipment owned or rented 7) Acceptance of the conditions of the contract <p>Any technical offer having obtained at the time of its evaluation a percentage of "yes" greater than or equal to 80% will have its financial offer examined.</p>
PIECE N°5: CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)	
<p>GENERALITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETUDES - TRAVAUX PREPARATOIRES ; • TERRASSEMENTS ; • FONDATIONS • MACONNERIE - ELEVATION ; • CHARPENTE – COUVERTURE ; • MENUISERIE – BOIS ; • MENUISERIE METALLIQUE ; • PEINTURE ; • VITRERIE ; • ELECTRICITE ; • ASSAINISSEMENT. 	<p>GENERALITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETUDES - TRAVAUX PREPARATOIRES ; • FONDATIONS ; • MACONNERIE - ELEVATION ; • CHARPENTE – COUVERTURE ; • MENUISERIE – BOIS ; • MENUISERIE METALLIQUE ; • PEINTURE ; • VITRERIE ; • ELECTRICITE ; • ASSAINISSEMENT.

RPAO

Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- Absence de la caution de soumission;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Le non-respect de 80% de critères essentiels (80% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- **Absence de la caution de soumission et du récépissé des dépôts et consignations du Cameroun (CDEC)** ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Le non-respect de 80% de critères essentiels (80% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée

ORDRE DE SERVICE (CCAG Article 8)

8.3. Les Ordres de Service à caractères technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence ni sur le montant ni sur le délai des travaux seront signés et notifiés par l'Ingénieur du Marché.

ORDRE DE SERVICE (CCAG Article 8)

8.3. Les Ordres de Service à caractères technique liés au déroulement normal du chantier et sans incidence ni sur le montant ni sur le délai des travaux seront signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché.

Les dispositions du dossier d'appel d'offres (DAO) n'ayant pas fait l'objet de modification dans le cadre du présent additif restent sans changement.

04 SEPT 2025
Biwong-Bané, le.....

Le Maire de la Commune de Biwong-Bané

(Maitre d'Ouvrage)

Ampliations

- ARMP
- MINMAP
- Président CIPM
- SIGAMP